

ATELIER SOUS REGIONAL DE L'AFRIQUE SUBSAHARINNE SUR LA VALORISATION

DE LA BIOIVERSITE ET LES MESURES INCITATIVES.

Rapport du Jour 1

Présenté par Hugues Akpona et Casimir Ezin, Bénin

L'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus nationaux et locaux de planification du développement constituant une préoccupation majeure des acteurs du développement durable, les pays de la région subsaharienne se réunissent du 14 au 17 Mai à l'Hôtel Splendide de Ouagadougou pour :

- (a) Fournir aux décideurs de cette région des arguments économiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que fournir des informations sur les outils de pointe qui renforcent la qualité des processus de prise de décisions en ce qui a trait à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ;
- (b) Fournir une plateforme pour les décideurs afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue et évaluer l'applicabilité, les nécessités d'adaptation et les limites de ces arguments et outils dans leur pays afin de promouvoir la compréhension mutuelle ;
- (c) Promouvoir les synergies et améliorer la coopération entre les domaines et secteurs politiques concernés en intégrant la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes ;
- (d) Fournir de l'aide pour la révision, l'examen et/ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, en particulier en ce qui concerne les Objectifs d'Aichi 2 et 3 pour la biodiversité ainsi que d'autres objectifs pertinents, incluant notamment par l'élaboration d'objectifs nationaux tel que prévu par la décision X/2.

L'atelier a démarré ses travaux le 14 Mai 2013 dans la salle de réunion de l'hôtel Splendid par la cérémonie officielle. Trois temps forts ont marqué cette cérémonie solennelle d'ouverture. Dans un premier temps, le Président du Comité d'organisation a souhaité la bienvenue aux participants et a ensuite donné un bref aperçu de l'importance de l'atelier. Son allocution a été suivie par celle du Représentant du Secrétariat Exécutif de la CDB qui a aussi précisé les attentes de son institution en organisant ce cadre d'échanges et de concertation. Enfin, La parole fut donnée à son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable qui dans son allocution d'ouverture a exprimé toute sa joie et celle du gouvernement du Faso de voir se tenir à Ouagadougou cet atelier. Il a ensuite fait un aperçu des expériences du Burkina Faso en matière de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques afin de démontrer les bénéfices incommensurables que peuvent engendrer une conservation et une gestion durable de la biodiversité. Le Ministre a ensuite justifié l'opportunité de la rencontre à travers des exemples et faits concrets et incité à des échanges fructueux avant de procéder à l'ouverture officielle de l'atelier.

A l'issue de la cérémonie officielle et du retrait des officiels, l'atelier a repris avec une session de présentations des participants. Cette présentation a permis de comprendre que l'expertise réunie pour l'atelier est composée de cadres avertis des questions environnementales et économiques provenant de secteurs opérationnels nationaux à savoir, l'environnement, l'économie, les finances, le plan, les ONGs et la recherche scientifique. Après l'étape de la présentation, quatre communications ont été présentées : La première qui a porté sur « L'économie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (TEEB) » présentée par Mr Nicolas Bertrand du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a permis de comprendre la genèse, la méthodologie et les principaux résultats et de l'étude EEB. Cette présentation a permis de retenir que l'approche TEEB fournit des informations sur les avantages et coûts pour créer un langage commun pour les décideurs politiques, souligner l'urgence d'agir et révéler les possibilités de collaboration.

La deuxième communication présentée par Dr Noël Thiombiano du LEESE / CEDRES a porté sur la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale au Burkina Faso. A travers cette étude, il a été démontré que, sous réserve que les remédiations prévues aboutissent effectivement à la suppression des dommages, leur mise en œuvre aboutirait à un gain de plus de 400 milliards de FCFA, soit environ 27 500 FCFA/hab./an.

Ces présentations ont été suivies de débats et on peut retenir ce qui suit:

- Les approches d'Evaluation des Ecosystèmes du Millénaire et TEEB sont complémentaires.

- Les méthodes de calcul, de catégorisation des composantes de l'environnement, de fiabilité des données dans le cadre de l'étude de cas du Burkina Faso.

A la fin de cette session on peut retenir que l'évaluation des services écosystémiques est un processus complexe qui n'aboutira pas à une fiabilité maximale des données mais qui reste nécessaire et utile à conduire au niveau des pays. Il est nécessaire de s'engager dans ce processus et de l'améliorer au fur et à mesure pour améliorer la fiabilité des résultats tout en réfléchissant à la mise en place d'un système d'information environnementale dans les pays pour disposer d'une forte base de données fiables.

La troisième communication a porté sur les méthodes et résultats relatifs à la valorisation des services fournis par les écosystèmes et la biodiversité par le Dr Eric Mungatana de l'Université de Pretoria. A travers cette présentation, les participants ont eu l'occasion de comprendre le concept de la valeur économique et les méthodes d'évaluation à savoir celles basées sur le marché, celles basées sur le coût, celles basées sur les préférences révélées et celles basées sur les préférences déclarées. Pour chacune de ces méthodes, le communicateur a exposé et discuté de cas pratiques d'évaluation.

La quatrième communication faite par Dr Jacques Somda du bureau régional de l'IUCN a abordé la valeur économique de la vallée du Sourou au Burkina Faso. A travers cette présentation on peut retenir que les valeurs monétaires estimées sont forcément imparfaites, mais ne sont pas plus imparfaites que les valeurs monétaires des services économiques traditionnels sur lesquels se sont basés les politiques locales, nationales et globales jusqu'à l'avènement des l'économie des écosystèmes.

A l'issue des débats qui ont suivi ces présentations on porté sur les mécanismes de prise en compte des taxes et redevances perçues, des ressources partagées entre pays, du multi-usage d'une ressource, des caractéristiques socioprofessionnelles (pour les méthodes basés sur les préférences), des effets négatifs de la valorisation d'une ressource (occurrence de maladies, modification des comportements, dégradation) dans le processus d'évaluation. Des points de vue importants ont été donnés à l'issue des débats. Il s'agit essentiellement de :

- Considérer la valeur obtenue quelque soit la méthode ou l'approche utilisée comme un « *valeur minimale* » au vue de l'impossibilité d'apprécier à sa juste valeur une ressource collectée librement dans la nature et commercialisée sur un marché.
- Reconsidérer sur la base des approches discutées les taxes et redevances fixées dans les différents textes au niveau national pour plus d'objectivité.
- Les méthodes et approches discutées peuvent être complémentaires et s'appliquent selon le cas de figure qui se présente lors d'évaluation d'une ressource.
- Les valeurs obtenues à l'issue d'une évaluation ne représentent qu'un flux liée à une période précise.

La première journée a suscité beaucoup d'intérêts au vue du nombre et de la qualité des questions débattues. La clôture de la journée a permis au facilitateur de faire une synthèse et de donner un aperçu de la journée 2.

Un cocktail offert par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable autour de la piscine de l'Hôtel a été ouvert par le Secrétaire Général du Ministère qui a exhorté les participants à saisir l'opportunité pour poursuivre les discussions et échanges en vue de mieux faire connaissance et d'atteindre les objectifs de l'atelier.